



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°89-11-2025
Commune de DOUDEVILLE (Seine-Maritime)

Marché des lutins 2025

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu l'arrêté n°76-10-2025 en date du 21 octobre 2025,

Considérant la demande du service animation / communication en date du 24 novembre 2025 concernant le marché des lutins au niveau de la Place Général de Gaulle le samedi 29 novembre 2025,

Vu, le marché des lutins le samedi 29 novembre 2025 organisé par la commune de Doudeville,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits le samedi 29 novembre 2025 de 08h00 à 22h00 sur la portion de la place Général de Gaulle située entre l'étude notariale et Styl'Dog afin d'installer 6 barnums pour la manifestation.

Article 2^{ème} : Dans le cadre du plan vigilance attentat, un barrage fixe dont une partie mobile (véhicule doublé de barrières) sera installé au niveau :

- Place Général de Gaulle au niveau du crédit agricole
- Place Général de Gaulle au niveau de l'étude notariale

Article 3^{ème} : Un dispositif signalera ces prescriptions et le demandeur est invité à prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons afin de garantir la sécurité des usagers, de gêner le moins possible la circulation.

Article 4^{ème} : Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, la gendarmerie et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Ampliations :**
- M. l'agent de police
 - Gendarmerie
 - Service Voirie
 - D.D.R
 - Préfecture
 - Service incendie
 - Carrefour Market
 - Le demandeur
 - Registre

Doudeville, le 25 novembre 2025

